

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE PLUS BASSE TENSION

Pour les exploitations artisanales et industrielles avec
consommation dès 500 000 kWh par an en basse tension

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2017



PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE PLUS BASSE TENSION

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2017

Industrie Plus, basse tension	Suisse	Seeland	Biel/Bienne
Énergie			
Haut tarif	6.25 ct./kWh	6.65 ct./kWh	12.25 ct./kWh
Bas tarif	4.55 ct./kWh	4.95 ct./kWh	10.55 ct./kWh
Utilisation du réseau A			
Haut tarif	2.90 ct./kWh	2.90 ct./kWh	2.90 ct./kWh
Bas tarif	2.90 ct./kWh	2.90 ct./kWh	2.90 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.40 ct./kWh	0.40 ct./kWh	0.40 ct./kWh
Prix de la puissance	122.00 fr./kW/an	122.00 fr./kW/an	122.00 fr./kW/an
Énergie réactive*	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Utilisation du réseau B			
Haut tarif	4.80 ct./kWh	4.80 ct./kWh	4.80 ct./kWh
Bas tarif	4.80 ct./kWh	4.80 ct./kWh	4.80 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.40 ct./kWh	0.40 ct./kWh	0.40 ct./kWh
Prix de la puissance	63.00 fr./kW/an	63.00 fr./kW/an	63.00 fr./kW/an
Énergie réactive*	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Redevances fédérales			
	1.50 ct./kWh	1.50 ct./kWh	1.50 ct./kWh
Redevances au niveau communal			
Éclairage public et Ville de Bienne	1.60 ct./kWh	1.60 ct./kWh	1.60 ct./kWh
Promotion de l'efficacité énergétique	0.10 ct./kWh	0.10 ct./kWh	0.10 ct./kWh
Promotion des énergies renouvelables	0.20 ct./kWh	0.20 ct./kWh	0.20 ct./kWh

Haut tarif: 08 h – 20 h, lundi à vendredi

Bas tarif: 20 h – 08 h ainsi que samedi et dimanche

***Énergie réactive:** Le prélèvement d'énergie réactive ne doit pas excéder 50% de l'énergie prélevée. S'il est supérieur, il est facturé.

Utilisation du réseau A et B

A pour une utilisation régulière, durée d'utilisation > 2800 h/an

B pour une utilisation ponctuelle, durée d'utilisation < 2800 h/an

TVA: Tous les prix TVA en sus

Questions

Avez-vous des questions quant à nos prix de l'électricité?

Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail info@esb.ch

Nous vous conseillons volontiers.

Sans avis contraire de votre part, vous êtes approvisionné automatiquement en courant Seeland.

Pour passer au produit Suisse ou Biel/Bienne pour la fin d'un mois, il suffit de vous adresser à ESB: fakturation@esb.ch

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité (annexe des tarifs incluse).

Informations sur le courant d'ESB et sur les redevances

L'énergie est le produit qui vous est livré à travers le réseau électrique. L'utilisation du réseau comprend toute l'infrastructure (conduites, câbles, transformateurs, etc.) permettant d'acheminer le courant du lieu de production jusque chez vous en tant que cliente et client. S'y ajoutent les services-système de Swissgrid (gestionnaire des réseaux suprarégionaux). En tant que gestionnaire régional du réseau électrique,

ESB perçoit la redevance fédérale pour la promotion des énergies renouvelables selon la loi sur l'énergie (LEne), ainsi que la redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons. Les redevances au niveau communal comprennent le coût de l'éclairage public, la redevance pour la Ville de Bienne ainsi que les contributions aux fonds de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / CP 4263, 2500 Biel/Bienne 4,

Tel. 032 321 12 11, Fax 032 321 12 90, www.esb.ch